

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 09/186 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER LE MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE TERRASSEMENTS GENERAUX, ASSAINISSEMENT, BASSINS ET MERLONS SUR LA VOIE NOUVELLE ENTRE BORGIO ET VESCOVATO (LOT 7)

SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2009

L'An deux mille neuf, et le premier octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothée, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, de ROCCA SERRA Camille, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, VERSINI Sauveur

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
M. MARCHIONI François-Xavier à M. OTTAVI Antoine
Mme NATALI Anne-Marie à M. VERSINI Sauveur
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RISTERUCCI Josette à Mme GUIDICELLI Maria
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. SISCO Henri à M. DOMINICI François
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme PROSPERI Rose-Marie

ETAIT ABSENT :

M. LUCIANI Jean-Louis.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 2006.975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché relatif aux travaux de terrassements généraux, assainissement, bassins et merlons sur la voie nouvelle entre Borgo et Vescovato (Lot 7), avec le groupement TERRACO / TRIVELLA pour un montant de 8 909 905,50 € TTC.

ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 1^{er} octobre 2009

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA

ANNEXE

<p>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : Voie nouvelle Borgo / Vescovato - Terrassements généraux, assainissement, bassins et merlons

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse l'autorisation de signer et d'exécuter le marché relatif aux travaux de terrassements généraux, assainissement, bassins et merlons sur la voie nouvelle entre Borgo et Vescovato (Lot 7).

Les principales caractéristiques du marché sont les suivantes :

- Les travaux comprennent les terrassements de la voie nouvelle Borgo / Vescovato sur un linéaire de 6,8 km (pour une longueur globale de l'itinéraire de 9,6 km) et la réalisation de l'assainissement pluvial ;
- Marché de travaux passé sur appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics ;
- Marché conclu avec soit une entreprise générale, soit des entrepreneurs groupés solidaires selon l'article 51 du Code des Marchés Publics ;
- Le marché est à prix unitaires et forfaitaires ;
- Les prix sont révisibles.

Les travaux seront financés sur les crédits d'investissement de la tranche financière n° 2 de l'opération « Voie nouvelle Borgo / Vescovato » dossier n° 2B000A00059B et imputés au chapitre 908 - article 2315 - programme 1212I - opération 1212/82177T.

Les critères de jugement des offres tels que prévus à l'article 53 du Code des Marchés Publics sont les suivants avec leur pondération :

- **la valeur technique de la prestation : coefficient 0,6** et décomposée comme suit :
 - ⇒ les moyens humains et matériels, et l'origine des produits et fournitures : pondération 0,27
 - ⇒ l'organisation du chantier : pondération 0,27
 - ⇒ le respect de l'environnement : pondération 0,06
- **le prix des prestations : coefficient 0,4.**

Les entreprises suivantes ont remis une offre :

- VALERIAN
- BERTHOULY
- Groupement VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT - VIA CORSA
- Groupement CEE - DTP TERRASSEMENT - NC VENDASI (Sous-traitant : SRHC)
- Groupement TERRACO - SA TRIVELLA (Sous-traitant : RAZEL)

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 septembre 2009 a procédé à l'analyse des offres et a classé par ordre décroissant les candidats :

- 1) Groupement TERRACO - SA TRIVELLA
- 2) Groupement CEE - DTP TERRASSEMENT - SNC VENDASI
- 3) Groupement VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT - VIA CORSA
- 4) BERTHOULY
- 5) VALERIAN

Les membres du groupement TERRACO - TRIVELLA ont justifié de leur régularité fiscale et sociale.

En conséquence, je vous serais obligé de m'autoriser à signer et exécuter le marché relatif aux travaux de terrassements généraux, assainissement, bassins et merlons sur la voie nouvelle entre Borgo et Vescovato (Lot 7), à passer avec le groupement TERRACO-TRIVELLA pour un montant de 8 909 905,50 € TTC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.